

Commune de COURVIERES

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

4.3 Document graphique

Centre de la commune au 1/7000ème  
 Pièce n°4.3.8

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 31/08/2021  
 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 12/07/2022

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR	
N°	Contenu

INITIATIVE Aménagement et Développement  
 Adresse : 4, Passage Jean Linder - 70000 Vesoul  
 Tél : 03 84 21 46 07 Fax : 03 84 21 75 31 99  
 info@initiative-sg.com  
 Agence de Besançon  
 Tél : 03 83 83 33 29  
 info@ad5-sg.com

- Légende :**
- Limite de zone ou de secteur
  - Zones urbaines**
    - UA : Zone urbaine à caractère ancien
    - UB : Zone urbaine d'extension récente
    - UBs : Secteur de la zone UB où les sous-sols sont interdits
    - UE : Zone urbaine à destination principale d'équipements publics
    - UX : Zone urbaine à destination principale d'activités économiques
    - UXs : Secteur de la zone UX où les sous-sols sont interdits
  - Zones à urbaniser**
    - AU : Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et par le règlement vocation principale de logement
    - AUs : Secteur de la zone AU où les sous-sols sont interdits - vocation principale de logement
    - AUX : Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et par le règlement vocation principale d'activités économiques
    - AUXs : Secteur de la zone AUX vocation principale activités économiques
  - Zones agricoles**
    - A : Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
    - Arb : Secteur de la zone A à enjeu environnemental (réservoir de biodiversité)
  - Zones naturelles**
    - N : Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
    - Nrb : Secteur de la zone N à enjeux environnemental (réservoir de biodiversité)
    - Nf : Secteur de la zone N où les exploitations forestières sont autorisées

- Secteurs concernés par des risques au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :**
- Risques inondation**
    - Secteurs soumis à une crue centennale par débordement du Drugéon (source : DDT) et secteurs soumis au risque d'inondation (sources : commune/Prélude 2018)
    - Axe de ruissellement (source : données locales)
  - Sites pollués (source : BRGM, CD25, DDT, IGN, Prélude)**
    - Ancienne carrière
    - Ancienne décharge
    - Ancienne sablière
  - Risques mouvement de terrain**
    - Glissement de terrain
      - Secteurs à risque de glissement de terrain (aléa moyen (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012))
      - Secteurs à risque de glissement de terrain (aléa fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012))
      - Secteurs à risque de glissement de terrain (aléa très fort (source : atlas des secteurs à risque de mouvement de terrain de 2012))
    - Indices karstiques (source : DDT, BRGM, GIPEK, IGN, Prélude)
      - Cavité naturelle
      - Doline
      - ▼ Perte
    - Aléa affaissement (source : DDT, Atlas des mouvements de terrain)
      - Fort (forte densité de dolines)

- Elements paysagers et écologiques repris au titre des articles :**
- L.151-19**
    - Elément ponctuel du bâti ou du paysage
    - Elément linéaire du bâti ou du paysage (mur en pierre)
    - Clos et jardin
    - Elément surfacique du paysage
  - L.151-23**
    - Milleux humides (sources : DREAL et CBNFC, CEN, Prélude)
    - Haies ou alignements d'arbres
    - Mares
    - Sources

- Préscriptions réglementaires**
- Bâtiments agricoles
  - Bâtiments soumis à l'OPAP patrimoine
  - Marge de recul
  - Bâtiments isolés en zone A ou N pouvant changer de destination
    - ★ Destination d'activité
    - ★ Destination d'habitat
    - Emplacement réservé et n° d'opération
- Autres éléments**
- Cours d'eau**
    - Cours d'eau DDT
    - Autres écoulements, fossés en eau
  - Liaisons douces à préserver ou à créer**
    - Liaison douce à préserver
    - Liaison douce à créer

Emplacements réservés :

ID	Destination	Bénéficiaire	Surface m²
6-1	Aménagement de voirie	Commune de Courvrières	71
6-2	Aménagement de voirie	Commune de Courvrières	33
6-3	Aménagement de carrefour et de voirie	Commune de Courvrières	133

